

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA GERARD, Robert NATALE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** Bernadette BAUMGARTNER, Bernard PATTAROZZI et Emmanuelle PY **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Virginie REY, et Jean Michel TALON

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Lionel ROY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Thierry MARCJAN à Christian RAYOT, Claude MONNIER à Emmanuelle PY, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, et Jean-Michel TALON à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 ^{er} avril 2022	Le 1 ^{er} avril 2022	En exercice	50
		Présents	23
		Votants	29

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres présents, Bernadette BAUMGARTNER est désignée.

2022-03-02 Vote des taux 2022
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu l'état N°1259 FPU portant notification des bases nettes d'impositions ;

Les taux 2021 étaient les suivants :

CFE	26.55 %
Taxe foncière (bâti)	5.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à 28 voix pour et 1 contre des membres présents, décide de se prononcer sur le vote des taux 2022:

CFE	28.37 %
Taxe foncière (bâti)	7 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %

Annexe : Etat FDL 2022

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p>MERCREDI 27 AVR. 2022</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>
---	--

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Cotisation foncière des entreprises	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux d'imposition plafonné pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col. 4 x col.2 ou 3)	Taux voté	Produit correspondant (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
	4 744 160	26,55	>>>	4 675 000	1 241 213	28,37	1 326 298
	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	Taux mis en réserve	Durée retenue si décision de modifier la durée d'intégration			
	0,330						
Taxes additionnelles	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit fiscal de référ.	Taux voté	Produit correspondant
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti)	24 666 776	5,00		25 766 000	1 288 300	7	1 803 620
Taxe foncière (non bâti)	467 635	1,61		484 100	7 794	1,61	7 794
			Produit de référence des taxes foncières		1 296 094	Total	1 811 414

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle (il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée)

Taxes additionnelles	Taux de référence pour 2022	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels
	8	9	(col. 8 x col. 10)
Taxe foncière (bâti)	5,00	Produit attendu des TF	11
Taxe foncière (non bâti)	1,61	1 296 094	=
		(6 décimales)	
		Produit de référence des TF	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
654 867	82 362	175 979	77 616	14 079	2 494 245	3 499
Alloc. compensatrices	876 974	DCRTP	158 630	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	
				321 466		

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux votés (col. 7)	Total autres ressources (cadre II)	Allocations compensatrices + DCRTP	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	Fraction de TVA nationale	Montant total prévu de fiscalité directe locale
3 137 712	1 004 903	1 035 604	321 466		2 494 245	7 993 930

À BELFORT
le 14 MARS 2022

le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
DAVID PESSAROSI

le Président,
le

FEUILLET À RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA SUPPLÉMENTATION DE VOTE DES TERRITOIRES

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le

ID : 090-249000241-20220414-2022_03_02-BF

Service
Levvaudit



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste.....	49
b. Baux à réhabilitation, QPV, Mayotte.....	1 016
c. Exonération de longue durée (logements sociaux).....	75 991
d. Locaux industriels.....	
Taxe foncière (non bâti).....	
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	186
a. Réduction des bases des créations d'établissements..	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire....	
c. Base minimum.....	42 353
d. Locaux industriels.....	755 641
e. Autres allocations.....	1 259
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.....	479
Dotations pour perte de THLV.....	
Dotations TH (Mayotte).....	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire	
Taxe foncière (bâti).....	
Taxe foncière (non bâti).....	
Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti).....	2 547 159
Taxe foncière (non bâti).....	
Cotisation foncière des entreprises (CFE).....	3 031 397
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles...	104 466
3. CVAE	
a. Part nette versée par les entreprises.....	456 153
b. Part dégrèvée.....	198 714
c. Exonérations non compensées.....	
4. TAXE D'HABITATION	
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants...	
b. Bases des locaux vacants soumis à la THLV.....	815 291
c. Taux figé de taxe d'habitation.....	9,52

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes et hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	30 164
Stations radioélectriques	43 337
Gaz (stockage, transport...)	8 861
6. FRACTION DE TVA	
	2 494 245

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

	Taux maximal de droit commun 11	Taux maximum dérogatoire 12	Taux maximum avec rattrapage 13	Taux moyen 75 % 14	Taux maximum avec capitalisation 15	Taux maximum avec majoration spéciale 16
1 ^{ère} année de FPU	28,04					
Régime de croisière	28,04	28,04		18,86	28,37	
Coefficients de variation du taux moyen pondéré	Taxe foncière (bâti)	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre 19	Taux moyen communal 2022 (niveau national) 20	Plafonnement du taux de CFE		
	Taxes foncières (bâti et non bâti) 17	18	26,50	Taux plafond 2022		
Régime de croisière	1,066688	1,056230		53,00		

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le

Envoyer le rapport

ID : 090-249000241-20220414-2022_03_02-BF

Majoration spéciale du taux de CFE	
Taux moyen pondéré de taxes foncières de 2022	
national	//////
de l'EPC	//////
Taux maximum de la majoration spéciale	//////